

EPREUVE PROMOTION

ARTICLE 51 : SONT ADMIS EXCLUSIVEMENT :

Les Licenciés Compétition B (NCB) n'ayant pas été classés dans les 50 1^{ers} des Trophées 125CC ou 250/500CC 2004.
Les Licenciés 1 épreuve de toute les Ligues.
Les licenciés NAC sur autorisation exceptionnelle.

ARTICLE 52 : ENGAGEMENT :18 € (16,2 + 1,8)

Les pilotes auront la possibilité d'avoir un N° à l'année après la 1^{ère} épreuve.
Le dossard dans le dos est obligatoire.

ARTICLE 53 : MANCHES : 2 de 12' à 15' MAXIMUM. Pas de consolante si le nombre de participants est inférieur à 20.

ARTICLE 54 : PRIX :

Ce type d'épreuve doit être obligatoirement spécifié sur le règlement particulier. ELLE DOIT ETRE COURUE SEPARÉMENT. Classement à l'épreuve sans aucun cumul pour Trophées ou autres.
Coupes et/ou lots au gré de l'organisateur.

ARTICLE 55 : LICENCES 1 EPREUVE COÛT : 45 €

Le délégué de la ligue peut délivrer sur place une licence 1 Epreuve.

Il faut :

- 1 certificat médical d'aptitude.
- 1 Permis de conduire où 1 CASM.
- 1 autorisation parentale si moins de 18 ans.

Le délégué (ou l'organisateur) enverra le Fax de régularisation à Moto-Verte Assurance AVANT LE DEBUT DES ESSAIS.

le dossier sera transmis au secrétariat de la ligue LE JOUR MEME où LE LENDEMAIN .